

<b>Animateur :</b>	Laurent Fouché
<b>Membres présents :</b>	Mme Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Philippe Brandy, Bruno Renon
<b>Membre excusé :</b>	M. Patrick Bourabier
<b>Membre invité :</b>	Néant
<b>Membre absent :</b>	Néant
<b>Invité absent :</b>	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## SOMMAIRE

### 1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 38 du 26/04/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

### 2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres

### 3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Rétroplanning de la saison 2023/2024

### 4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

## INTRODUCTION

**Accueil** : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

**Formalités** : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°38 du 26/04/2023

### Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la commission qu'il a participé, en présence de Véronique Autexier, Philippe Andrieux et de Patrick Bourabier, à la 1<sup>ère</sup> réunion décentralisée avec les clubs, qui s'est déroulée le mardi 02 mai 2023 à Mansle.

Cette réunion avait pour objectif d'informer les clubs sur le projet de la nouvelle gestion des Intempéries et des forfaits, sur le projet « Khéops 2024/2025 » (refonte des championnats départementaux) et sur le calendrier prévisionnel des compétitions « séniors » au titre de la saison 2023/2024.

A la demande des clubs, la date limite des engagements « D5 et CR7 » initialement programmée le 07 août 2023 est reportée au 15 août 2023.

## SUJET(S) « POUR DECISION »

### 1° - Etude des « Forfaits » du 29 et 30 avril 2023

- CR7  
Poule A : La Roche Rivières FC 4 du dimanche 30 avril 2023 (2<sup>ème</sup> forfait)
- D5  
Poule B : AS Aigre 3 du dimanche 30 avril 2023 (2<sup>ème</sup> forfait)  
Poule C : CS St Michel 3 du dimanche 30 avril 2023 (1<sup>er</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D4  
Poule A : FC Fontafie 2 du dimanche 30 avril 2023 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule C : FC St Hilaire 2 du dimanche 30 avril 2023 (1<sup>er</sup> forfait)  
Poule D : AS Puymoyen 3 du dimanche 30 avril 2023 (1<sup>er</sup> forfait)

Les clubs concernés seront débités de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

## Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits

### 2° - Report des rencontres

	Poule	Rencontres	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
CR7	A	ES Linars 3 - SC St Claud 2	02/04/2023	<b>13/05/2023</b>	<b>19h00</b>
1 <sup>ère</sup> Division	0	AS Brie - GSF Portugais	15/04/2023	<b>17/05/2023</b>	<b>20h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	A	Stade Ruffécois 3 - FC Confolens 2	16/04/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	A	AS Brie 2 - FC Haute Charente	15/04/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	A	US Abzac - ES Montignac	19/03/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
3 <sup>ème</sup> Division	C	ENT St Séverin Palluau 2 - AS Soyaux 2	18/02/2023	<b>17/05/2023</b>	<b>20h00</b>
4 <sup>ème</sup> Division	B	AS Mons - CR Mansle 2	26/03/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>15h00</b>
4 <sup>ème</sup> Division	B	AS Brie 3 - US Anais 2	16/04/2023	<b>18/05/2023</b>	<b>13h00</b>
5 <sup>ème</sup> Division	D	AJ Montmoreau 2 - ENT St Séverin Palluau 3	15/04/2023	<b>17/05/2023</b>	<b>20h00</b>

## Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

### SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

### 3° - Planning de la saison 2023/2024

Les membres de la Commission proposent le planning de la saison 2023/2024.

- ✓ Ouverture des engagements des championnats séniors garçons et filles : **mercredi 14 Juin 2023.**
- ✓ Date limite d'engagement séniors masculins (D1 à D4) : **lundi 17 Juillet 2023.**
- ✓ Date limite d'engagement séniors masculins (D5) : **mardi 15 Août 2023.**
- ✓ Date limite d'engagement séniors masculins Critérium à 7 : **mercredi 16 Août 2023.**
- ✓ Date de publication des poules D1 à D4 : **vendredi 28 Juillet 2023**
- ✓ Date de publication des poules D5 et Critérium à 7 : **lundi 21 Août 2023**
- ✓ Date de publication des calendriers D1 à D4 : **lundi 04 Septembre 2023**
- ✓ Date de publication des calendriers D5 et Critérium à 7 : **lundi 04 Septembre 2023**

### QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

### 4° - Etude des courriers

- Courriel de la mairie de St Fraise du mercredi 26 avril 2023 - Autorisation de rencontres le samedi soir à compter de 18h00 - Pris note

## RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 03/05/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°38 du 26/04/2023	<b>Validé</b>	-	-
<b>1</b>	Etude des forfaits du 29 et 30 avril 2023	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>
<b>2</b>	Report des rencontres	<b>Validé</b>	<b>Laurent Fouché</b>	<b>Immédiat</b>

La prochaine réunion est fixée au mardi 09 mai 2023 à 17h15

-----  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur  
Laurent Fouché



Le Secrétaire  
Philippe Brandy

